



DGESRS

Direction Générale  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique

**CHRONOGRAMME POUR LE CONCOURS DES BOURSES D'EXCELLENCE**  
(SESSION SEPTEMBRE 2019)

Dates	Activités
Du <b>lundi 02</b> au <b>lundi 09 septembre 2019</b> à 16h00	Réception des dossiers de candidature à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (vérification et classement des dossiers reçus).
<b>Mardi 10 septembre 2019</b> à 16h00	Publication de la liste des candidats et convocation pour les épreuves écrites.
<b>Mercredi 11 septembre 2019</b> à partir de 8h00	Épreuves écrites à l'École Normale Supérieure (ENSUp).
<b>Jeudi 12 septembre 2019</b> à 16h00	Proclamation des résultats de l'examen écrit (publication de la liste des candidats admissibles à l'oral).
<b>Vendredi 13 septembre 2019</b> à partir de 8h00	Épreuve orale à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
<b>Samedi 14 septembre 2019</b> à 10h00	Proclamation des résultats définitifs (publication de la liste des candidats définitivement admis au concours).
À partir du <b>lundi 16 septembre 2019</b> de 7h30 à 16h00	Établissement des formalités (la présence effective à la Direction générale, tous les jours, des admis aux bourses d'excellence est obligatoire).

Les différentes séries scientifiques du baccalauréat sont regroupées en trois groupes avec deux (2) troncs communs TSE~STI et TSEco~STG. Les matières de base au concours écrit sont :

- ✓ **Groupe 1 : (TSE, STI)**
  - 1) Mathématiques ;
  - 2) Physique.
- ✓ **Groupe 2 : (TSExp)**
  - 1) Biologie ;
  - 2) Chimie.
- ✓ **Groupe 3 : (TSEco, STG)**
  - 1) Economie ;
  - 2) Mathématiques.

**ORGANISATION DU CONCOURS**  
**DES BOURSES D'EXCELLENCE : septembre 2019**

**A - Épreuves écrites : mercredi 11 septembre 2019**

- 1) les épreuves d'une même matière passeront à la même heure
- 2) la durée d'une épreuve est de 3 ou 4 heures.
- 3) dans le calcul de la moyenne du concours écrit il est attribué à :
  - ▶ la matière n°1, le coefficient 2 ;
  - ▶ la matière n°2, le coefficient 1.
- 4) la moyenne d'admissibilité ( $Moy_{adms}$ ) se calcule ainsi qu'il suit :

$$Moy_{adms} = \frac{2 * Moy_{écrit} + Moy_{baccalauréat}}{3}$$

**NB** : Seuls les candidats qui obtiendront une moyenne supérieure ou égale à 14/20 sont autorisés à passer l'épreuve orale.

**B - Épreuve orale : vendredi 13 septembre 2019**

Test de la motivation et de la capacité d'expression du candidat.

**C - Moyenne générale d'admission (MGA)**

La moyenne générale d'admission, se calcule ainsi qu'il suit :

$$MGA = \frac{2 * Moy_{adms} + Moy_{oral}}{3}$$

**L'admission définitive se fait par ordre de mérite dans la limite des places disponibles, pour chaque tronc commun.**

Bamako, le 02 septembre 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Pr Abdoulaye Salim CISSE**

*Chevalier de l'Ordre National*